

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 17 février 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard  
Siège #2 - Étienne Prévost  
Siège #3 - Marcel Bégin  
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

**09-02-21**

**1.1 - RÉSOLUTION - SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 février 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**QUE** la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la **RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

**ADOPTÉE**

10-02-21

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 17 février 2021 tel que modifié.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 - RÉOLUTION - SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2021**

**4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2021**

**5 - AFFAIRES COURANTES**

**5.1 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BILAN FINANCIER 2020**

**5.2 - RENOUVELLEMENT ASSURANCES - MMQ**

**5.3 - VACANCES POMPIERS - NORMES ET AJUSTEMENTS**

**6 - CORRESPONDANCE**

**7 - VARIA**

**7.1 - BILAN - SORTIES DES POMPIERS POUR JANVIER 2021**

**7.2 - SUIVI CAMION AUTO-POMPE**

**8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

11-02-21

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2021**

**ATTENDU QU' IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 20 janvier 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

12-02-21

**4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2021**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes numéro 02-2021 en date du 10 février 2021 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 22,169.44 \$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.02-2021. Le total des comptes pour février 2021 s'élève à 22,169.44 \$

**QUE** le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 02-2021.

**ADOPTÉE**

**5 - AFFAIRES COURANTES**

13-02-21

**5.1 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BILAN FINANCIER 2020**

Monsieur Pierre Morneau, directeur de la Régie des incendies, fait lecture des états financiers 2020 de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

-Total des charges pour 2020: -317,878.00 \$

-Total des revenus pour 2020: + 362,504.00 \$

-Immobilisation, amortissement: + 47,408.00 \$

-Remboursement de la dette: - 8,044.00 \$

-Affectation de surplus accumulé: + 10,000.00 \$

---

**Excédent de l'exercice 2020: + 93,990.00 \$**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte les états financiers 2020 de la régie des incendie du secteur Est des Etchemins tel que présentés.

**ADOPTÉE**

14-02-21

#### **5.2 - RENOUELEMENT ASSURANCES - MMQ**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu les documents de renouvellement d'assurances (Ultima) de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

**ATTENDU QU'**il y a une modification à faire au contrat par l'ajout de l'avenant AG-002 relativement à la modification de la limite de garantie applicables au risque des maladie transmissibles;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte la modification au contrat d'assurances # MMQP 03 R41300 qui comprend l'ajout de l'avenant AG-002;

**ADOPTÉE**

15-02-21

#### **5.3 - VACANCES POMPIERS - NORMES ET AJUSTEMENTS**

**ATTENDU QUE** selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), il est obligatoire de payer des vacances annuelles aux pompiers et ce, à raison de 4% pour un pompier engagé il y a moins de 3 ans et 6% pour un pompier engagé il y a plus de 3 ans;

**ATTENDU QUE** les vacances annuelles n'ont pas été payées pour les années 2018, 2019 et 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le paiement des vacances des pompiers pour les années 2018, 2019 et 2020 au taux applicable en vigueur et selon le calendrier des dates d'embauche de chacun;

**QUE** pour les années subséquentes soient versées le pourcentage des vacances des pompiers directement sur les paies mensuelles selon le taux effectif des normes en vigueur.

**ADOPTÉE**

**6 - CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**7 - VARIA**

**7.1 - BILAN - SORTIES DES POMPIERS POUR JANVIER 2021**

Détails des sorties

**7.2 - SUIVI CAMION AUTOPOMPE**

Les travaux débuteront sous peu. Les délais devraient être respectés pour le moment.

**8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Visites dans les maisons? Pas encore débutées, formation préventionniste et pandémie...

**16-02-21**

**9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS** de procéder à la levée de la séance à 20h30.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Marielle Lemieux, présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre Morneau, directeur général  
et secrétaire-trésorier